

#### **PHOTO**

À positionner ici. Format 35x45 mm. Normes en viaueur.

Votre photo sera conservée pour une fabrication de carte si nécessair

# **DEMANDE DE GRATUITÉ** DES TRANSPORTS PUBLICS

pour les personnes domiciliées en Haute-Garonne

TAT CIVIL (À remplir en caractère d'imprimerie, une lettre par case)	
CIVILITÉ : 🗖 Monsieur 📮 Madame	Partie réservée au bureau d'accueil
NOM: LIII PRÉNOM: LIII PRENOM:	
DATE DE NAISSANCE : L. L. L. L. TÉLÉPHONE : L.	
ADRESSE précise :	
N° de Voie 📗 📗 Nom de la Voie 🖂 🖂 🖂 🖂 🖂 🖂 🖂 🖂 🖂 🖂 💮 💮	
3ât Appart Résidence Résidence	
Code Postal             Commune	
/ous êtes hébergé chez (Nom, Prénom)	
MPORTANT : Pièces à joindre - Voir notice explicative au verso	Dossier traité le :
RÉSEAUX DE TRANSPORTS CONCERNÉS :	
RESEAUX DE TRANSPURTS CUNCERNES :	

- Transports sur le réseau MÉTRO-BUS-TRAMWAY de l'agglomération toulousaine
- Transports sur le réseau li0 départemental pour les personnes domiciliées hors du périmètre du réseau de transport urbain Tisséo

#### SITUATION DU DEMANDEUR. Voir au verso pour les modalités pratiques et pièces nécessaires.

- BÉNÉFICIAIRE DU RSA
- DEMANDEUR D'EMPLOI

NB : Dans le cas du RSA de couple, seul·e le/la responsable du dossier CAF ou MSA peut bénéficier de la gratuité. La prime d'activité seule ne donne pas droit à la gratuité.

> Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte. **MISE EN GARDE:**

La carte Pastel est rigoureusement personnelle. Toute utilisation frauduleuse entrainera une pénalité. Tout document falsifié entrainera une sanction.

le, soussigné(e)ertifie sincères et véritables les renseignements	
_e	Signature obligatoire,

aux informations Haute-Garonne, 1 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification a Direction des Transports du Conseil départemental de la du 6 février Conformément à la loi "informatiqu Si vous souhaitez exercer ce droit,

**VOIR NOTICE EXPLICATIVE AU VERSO** 

# **NOTICE EXPLICATIVE**

## **OÙ DEPOSER SON DOSSIER?**

#### AVEC ou SANS CARTE PASTEL, quelle que soit votre situation.

#### Si vous possédez une carte PASTEL

L'instruction et la délivrance de vos droits ne sont possibles qu'en vous présentant au bureau d'accueil de la gratuité des transports du Conseil départemental à la gare routière de Toulouse.

#### Si vous ne possédez pas de carte PASTEL

Pour toute demande, les dossiers complets peuvent être déposés et visés au guichet de la gratuité des transports ou adressés par courrier.

#### SUIVANT VOTRE SITUATION VOUS AVEZ ÉGALEMENT LA POSSIBILITÉ DE DÉPOSER VOS DEMANDES DANS LES LIEUX SUIVANTS :

- À la Maison des Solidarités de rattachement de votre domicile.
- À la Maison départementale de proximité (MDP) de rattachement de votre domicile.

### **QUELLES PIÈCES JOINDRE À LA DEMANDE?**

#### Dans tous les cas de figure, votre dossier de demande doit impérativement comprendre :

- Le formulaire dûment rempli,
- 1 photographie récente aux normes actuelles.

#### SUIVANT VOTRE SITUATION. LES DOSSIERS DEVRONT ÊTRE COMPLÉTÉS DES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES :

- Pour les bénéficiaires du REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE :
  - L'original de la dernière attestation de paiement délivrée par la CAF ou la MSA de la Haute-Garonne.
- Pour les DEMANDEURS D'EMPLOI domiciliés en dehors du périmètre du réseau de transport urbain Tisséo (catégorie 1, 2, 3, 6, 7, 8) :
  - L'avis de situation daté du mois en cours, délivré par France Travail Haute-Garonne,
  - L'avis de paiement du mois précédent s'il y a droit à des indemnités journalières (IJ).
- Pour les personnes bénéficiant d'un CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CAE-CIE) :
  - La convention initiale, l'avenant (si prolongation) et la dernière fiche de paie.
- Pour les personnes bénéficiant d'un CONTRAT DURÉE DETERMINÉE D'INSERTION (CDDI) :
  - Le contrat de travail ou son avenant le cas échéant
  - La dernière fiche de paie.
- Pour les stagiaires EN FORMATION PROFESSIONNELLE (catégorie 4) domiciliés en dehors du périmètre du réseau de transport urbain Tisséo
  - L'avis de situation daté du mois en cours, délivré par France Travail Haute-Garonne,
  - La copie du contrat de formation,
  - La copie de la dernière fiche de paie de l'organisme formateur ou dernier paiement France Travail Haute-Garonne
- Pour les demandeurs d'emploi en catégorie 9 et 10.
  - L'avis de situation daté du mois en cours délivré par France Travail Haute-Garonne
  - Et la dernière attestation de paiement délivrée par la CAF de la Haute-Garonne ou la MSA Midi-Pyrénées Sud et datant de moins d'un mois (la demande sera instruite sur la base du RSA).

# COMMENT PROCÉDER AU RENOUVELLEMENT SEMESTRIEL DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS ?

Uniquement au bureau d'accueil de la gratuité des Transports du Conseil départemental situé à la gare routière Pierre Sémard, à Toulouse.

Ce renouvellement se fera à l'issue de chaque période de 6 mois dans les 8 jours avant l'échéance du contrat.

#### **PIÈCES À FOURNIR POUR LE RENOUVELLEMENT:**

- La Carte PASTEL
- Les mêmes justificatifs que pour la première demande

#### RENSEIGNEMENTS

#### Conseil départemental de la Haute-Garonne - Direction des Transports

Bureau d'accueil de la gratuité des Transports Gare Routière - 68-70, boulevard Pierre Sémard - 31500 TOULOUSE - Tél. 05 34 25 56 70 Horaires d'ouverture au public :

De 8h45 à 12h15 et 13h45 à 16h45, du lundi au vendredi (hors jours fériés)

**Pour toute information complémentaire,** consultez le site du Conseil départemental de la Haute-Garonne, rubrique « Nos Services - déplacements, transports » : https://www.haute-garonne.fr

Retrouvez les informations liées à la gratuité des transports (formulaire de demande, critères d'éligibilité, règlement départemental de la gratuité du transport public) sur : cd31.net/transportsgratuits

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE. LA CARTE PASTEL ET LE COURRIER EXPLICATIF DU DROIT AU TRANSPORT SNCF VOUS SERONT ADRESSÉS À DOMICILE AU PLUS TARD 20 JOURS OUVRÉS APRÈS RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET.

